

## RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TAI-APASQ

En vigueur du 20 avril 2019 au 19 avril 2020 à moins qu'une entente soit signée d'ici là

### Cachets minimums \*

1 à 199 place(s)	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 places et plus
Décors 2 617,52 \$	Décors 3 347,97 \$	Décors 4 078,44 \$	Décors 5 113,26 \$	Décors 5 478,50 \$
Costumes 2 617,52 \$	Costumes 3 347,97 \$	Costumes 4 078,44 \$	Costumes 5 113,26 \$	Costumes 5 478,50 \$
Éclairages 2 069,66 \$	Éclairages 2 313,16 \$	Éclairages 2 678,37 \$	Éclairages 3 347,97 \$	Éclairages 3 530,60 \$
Son 2 069,66 \$	Son 2 313,16 \$	Son 2 678,37 \$	Son 3 347,97 \$	Son 3 530,60 \$

### Taux horaire minimum \* - services rendus (non prévus au contrat)

1 à 199 place(s)	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 places et plus
Décors 24,36 \$	Décors 26,78 \$	Décors 31,66 \$	Décors 36,52 \$	Décors 41,39 \$
Costumes 24,36 \$	Costumes 26,78 \$	Costumes 31,66 \$	Costumes 36,52 \$	Costumes 41,39 \$
Éclairages 24,36 \$	Éclairages 26,78 \$	Éclairages 31,66 \$	Éclairages 36,52 \$	Éclairages 41,39 \$
Son 24,36 \$	Son 26,78 \$	Son 31,66 \$	Son 36,52 \$	Son 41,39 \$

**Redevances minimums\*** - dès la 1<sup>re</sup> représentation  
1,75% du cachet négocié

\*Lorsqu'un contrat prévoit un maximum de 9 représentations, les tarifs minimums du cachet, des redevances et du taux horaire ne s'appliquent pas et la rétribution est convenue de gré à gré entre le producteur et la personne conceptrice.

### Déductions et contribution sur toutes les rétributi

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

### Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TAI-APASQ